

CAP PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES

SESSION 2017

ÉPREUVE EP1
COMMUNICATION TECHNIQUE

DOSSIER RESSOURCES

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve.
La calculatrice est autorisée.

Les documents fournis au candidat sont constitués de trois dossiers :

DOSSIER TECHNIQUE	pages DT 1/8 à DT 8/8
DOSSIER RESSOURCES	pages DR 1/14 à DR 14/14
DOSSIER SUJET	pages DS 1/17 à DS 17/17

CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Code : 25523	Session 2017	DOSSIER RESSOURCES
EP1 Communication technique	Durée : 3h00	Coefficient : 4	Page DR 1/14

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

Déchets Inertes



Les Déchets Inertes (DI) sont des déchets minéraux qui, pendant leur stockage, ne subissent aucune modification (décomposition, risque d'embrasement, réaction chimique ou biologique...) susceptible de nuire à la santé ou à l'environnement. Ils représentent près de **73%** des déchets générés par le monde du bâtiment, soit **28 millions de tonnes** (données 2008 - SOeS).



Exemple de déchets inertes :

- Pierre, Béton, Ciment, Parpaing
- Terre cuite / Briques
- Terre / Cailloux
- Ardoise, Faïence, Porcelaine, Céramique...
- Mélanges de ces différents déchets (appelés aussi Gravats)
- Verre ordinaire

Corps d'état particulièrement concernés :

Gros œuvre, maçon, carreleur, plombier, couvreur...



Pureté des Déchets Inertes

Les Déchets Inertes comprenant plus de 5% de déchets non inertes ou plus de 2% de plâtre ne peuvent plus être valorisés. La collecte des DI doit donc être soignée pour être efficace.

STOCKAGE

Les DI non valorisables doivent être stockés dans des **Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)**, anciennement appelées CET de classe III.

Ils peuvent aussi être utilisés en remblaiement de carrières (assimilé à de la valorisation matière).



Le stockage est réglementairement limité aux seuls déchets ultimes.



RECYCLAGE & VALORISATION

Gravats

Une grande partie des Déchets Inertes peut être valorisée. S'ils ne sont pas simplement réutilisés directement sur site ou sur une autre opération, ces déchets peuvent alors être traités (concassage, criblage, épuration...) en vue d'une réutilisation dans les travaux routiers (assise de chaussée, terrassements, remblais, couche de forme...).

Déblais de terrassement

Valorisés à la chaux, ces déchets peuvent être ensuite utilisés en remblais de tranchées.



Privilégier les installations et centres de traitement s'inscrivant dans la "démarche de bonnes pratiques environnementales". Initiée par l'ARE-BTP en 2008, cette démarche réunit 21 centres sur la région respectant les huit engagements axés sur les aspects "qualité", "traçabilité" et "environnement".

Elle garantit la qualité des matériaux inertes recyclés, identifie les caractéristiques géotechniques des matériaux...

Plus d'information sur cette démarche auprès de l'ARE-BTP.

Illustration : Contrat d'engagements de bonnes pratiques environnementales.



Pour en savoir plus :

- ARE-BTP - Guide technique - Novembre 2009 "Emploi et utilisation des déblais de terrassement valorisés à la chaux."
- IDRRIM - Note d'information n°22 - Février 2011 "Classification et aide au choix des matériaux granulaires recyclés pour leurs usages routiers hors agrégats d'enrobés."

Déchets non Dangereux (DnD)



Les **Déchets non Dangereux**, aussi communément appelés **Déchets Industriels Banals (DIB)**, sont par définition des déchets non dangereux, non toxiques et non inertes produits par les entreprises. La plupart d'entre eux sont faits de matières valorisables. Toutefois, le fait qu'ils soient mélangés peut être préjudiciable à leur valorisation, notamment lorsque des déchets dangereux sont présents (résidus et emballages de colles, mastics, peintures, solvants, etc).

Une fois encore, plus le tri des DnD sera différencié et poussé, et plus :

- les risques sur l'environnement seront réduits,
- la valorisation sera possible,
- le coût sera réduit.

Exemples de DnD / DIB :

- Métaux
- Emballages
- Complexes isolants
- Textiles
- Matières plastiques : PVC, polystyrène, PE...
- Plâtre
- Bois non traités (classes A et B)
- Peintures à l'eau
- Colles et mastics à solvant aqueux
- Complexes alliant plusieurs matériaux (plâtre, polystyrène, carton, bois, acier...)



©ARE-BTP

Corps d'état particulièrement concernés :

TCE (emballages), gros œuvre, maçon, plaquiste, plombier, monteur d'isolation, électricien, couvreur, serrurier, peintre...

STOCKAGE

Les DnD non valorisables doivent être orientés vers les **Installations de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD)**, anciennement appelées CET de classe II.

! Le stockage est réglementairement limité aux seuls déchets ultimes. De plus, les DnD ne peuvent pas être stockés en mélange avec des Déchets Inertes dans des ISDI.



©ARE-BTP

RECYCLAGE & VALORISATION

Les valorisations **énergétique** et **matière** sont les deux principaux modes de valorisations des DnD.

Métaux	<ul style="list-style-type: none"> • Métaux ferreux : refondu ou recyclé, puis réutilisé en métallurgie / sidérurgie. • Métaux non ferreux : refondu en affineries.
Papier carton	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de papiers et cartons d'emballages
Plastiques	<p>La majorité des déchets plastiques peuvent être revalorisés par recyclage matière. Ils peuvent aussi bien être intégrés dans la composition de produits finis (sacs poubelles, tuyaux, profilés, bidons, containers...) que retournés, par recyclage chimique, aux monomères / produits pétrochimiques de base.</p> <p>Seuls les plastiques thermodurcissables ne sont pas recyclables et ne peuvent être qu'incinérés.</p>
PVC rigide	<p>Les déchets non souillés de PVC rigides (tuyaux, raccords, profilés... sauf PVC noir) sont valorisables et peuvent entrer dans la composition de nouveaux produits en PVC.</p>
Bois non traités (classes A et B)	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation matière par la création de panneaux de particules, de pâte à papier, de bois aggloméré... • Valorisation énergétique dans des chaufferies industrielles équipées d'un système de traitement des fumées.
Polystyrène	<p>Les polystyrènes (hors emballages) peuvent être incinérés ou stockés en ISDnD.</p>
Plâtre	<p>Le plâtre, dans la mesure où sa pureté est assurée à 95 %, peut être recyclé, permettant d'avoir une part de recyclable (12 à 20%) dans des produits neufs.</p>
Emballages	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation directe après nettoyage (palettes, emballages métalliques ou de grande capacité...). • Recyclage du plastique par broyage et extrusion sous forme de granulés. Revalorisation dans la création de produits secondaires (conduites, écrans anti-bruit...) • Recyclage de l'acier : fonte et réutilisation. • Valorisation énergétique pour les déchets d'emballages en mélange. • Filière de recyclage des polystyrènes d'emballages : Eco-PSE.
<p>! Le recyclage et la valorisation des emballages sont obligatoires pour des productions hebdomadaires de plus de 1100 L de ce type de déchets.</p>	

Déchets Dangereux (DD)



Les Déchets Dangereux contiennent des substances toxiques et/ou nocives nécessitant une attention et un traitement particuliers.

Exemples de déchets dangereux :

- Amiante et matériaux associés.
- Peintures et vernis à solvants non aqueux (organiques, plomb...).
- Terres polluées
- Goudron et produits associés.
- Huiles.
- Hydrocarbures et produits associés.
- Piles, accumulateurs...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : électroménagers, équipements informatiques, outillages électriques...
- Silicone et produits associés.
- Bois traités et produits de traitement du bois.



© Jean-Paul HODRITY/ADEME

Corps d'état particulièrement concernés :

TCE, électricien, plombier, chauffagiste, charpentier, menuisier, peintre ...

STOCKAGE

Les DD non valorisables doivent être orientés vers les Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD), anciennement appelées CET de classe I.



Le stockage est réglementairement limité aux seuls déchets ultimes.



© AIE-BTP



© Jean-Paul HODRITY/ADEME

RECYCLAGE & VALORISATION

Les déchets dangereux doivent suivre des filières agréées de traitement. Les principaux déchets dangereux du BTP (amiante, peintures, terres polluées...) sont tout à fait valorisables, même si cela implique des procédés plus complexes et coûteux.

Huiles	Raffinage ou valorisation énergétique.
Peintures	L'opération "Eco-relais peinture" initiée par la CAPEB permet un retour aux fournisseurs ou une mise à disposition directement dans les ateliers pour des coûts avantageux. Sinon, la collecte en déchèterie est possible.
Peintures à l'eau	Le rinçage et le nettoyage des outils de la peinture à l'eau devraient se faire dans une station de lavage dédiée.
Bois traités / vernis / peintures... (Classe C)	• Classe C - Bois fortement adjuvés Peu de procédés de valorisation existent. Ces déchets doivent donc finir dans les installations de stockage appropriées. L'incinération industrielle est rarement envisageable, car elle nécessite des systèmes de traitement des fumées trop poussés.
DEEE	Lorsque le reconditionnement et le réemploi ne sont pas possibles, ces déchets peuvent être réutilisés après une remise en état, ou valorisés composant par composant, suite à un démantèlement. La valorisation matière et le recyclage sont aussi couramment utilisés pour les matières plastiques et métalliques. Des filières de valorisation des DEEE existent : Ecologic, Eco-systèmes, ERP France...
Ampoules / Néons	L'éco-organisme agréé Récylum est spécialisé dans le recyclage des lampes usagées à l'échelle nationale. Il organise aussi le maillage des différents points de collecte sur le territoire. Pour ces déchets, une entreprise peut : soit s'orienter vers l'un de ces points de collecte, soit devenir un point de collecte à titre privé, en coordination avec Récylum.
Autres traitements des déchets dangereux	• Incinération / coïncinération / évapo-incinération avec récupération d'énergie. • Traitement physico-chimique. • Recyclage ou stockage.



L'objectif ambitieux fixé par le Plan Bâtiment Grenelle du développement des bâtiments à énergie positive en 2020 a entraîné une série d'étapes intermédiaires pour accélérer cette mutation. La réglementation thermique datant de 2005 (RT2005) a introduit la notion d'étanchéité à l'air, le label BBC-Effinergie l'a confortée avec l'obligation de mesure, la RT2012 la généralise et l'impose au même titre que la consommation annuelle en kWh^{m²}/m². L'étanchéité à l'air a fait entrer le bâtiment dans l'ère de l'obligation de résultats et non plus seulement de moyens. Ce qui a été perçu au départ comme une nouvelle contrainte apparaît aujourd'hui comme une réelle opportunité d'appliquer concrètement l'expression « travailler ensemble » si répandue dans les projets de bâtiment durable. En effet, sans concertation entre la maîtrise d'ouvrage, les acteurs de la conception et de la construction il est difficile voire impossible d'obtenir un résultat performant, pérenne, dans un coût maîtrisé.

1.1 Pourquoi étancher un bâtiment ?

L'enveloppe est la coquille du bâtiment : elle sépare le milieu intérieur isolé et confortable du milieu extérieur, et inclut murs, planchers, toitures, portes et fenêtres. Bâtiment performant et durable rime avec orientation optimisée, protections solaires, compacité, isolation de l'enveloppe, ventilation, etc. mais également étanchéité à l'air. Étancher un bâtiment consiste à éliminer toutes les fuites d'air parasites au travers de l'enveloppe. Bien que souvent invisible à la livraison d'un bâtiment, l'étanchéité à l'air permet de tirer de nombreux bénéfices.

L'étanchéité à l'air, joints, percements ?

Pour les traversées inévitables au travers de l'étanchéité à l'air constitué d'une membrane, il est nécessaire d'utiliser des bandes adhésives étirables ou des manchons en caoutchouc EPDM.



Joints et percements

MANCHON D'ÉTANCHÉITÉ

Le manchon d'étanchéité est un tissu EPDM flexible pré-perforé d'épaisseur 1,2 mm. L'adhésif acrylique au pourtour permet une application simple et rapide.

Dimensions :

En fonction du diamètre de vos câbles, gaines... choisissez le manchon d'étanchéité adapté.

Caractéristiques techniques de l'adhésif acrylique :

Support : Bleu silicone

Grammage : 260 g/m²

Résistance au pelage : 30 N / 25 mm

Résistance à la température : - 40°C à 100°C

Caractéristiques techniques du tissu EPDM :

Dureté : 67° shore A

Résistance à la traction : 9,4 MPa

Résistance à la déchirure au clou : 55 KN/m

Allongement avant déchirure : 430 %

Résistance à la température : - 45°C à 130 °C

Valeur Sd : 60 m



Il est recommandé de placer le tableau électrique dans le volume chauffé étanche à l'air.

Oma 04/2012

18/21



ÉCOBATIBOX : L'ÉNERGIE PRÉSERVÉE

NOUVEAU Boîtes disponible en 1, 2, 3 et 4 postes.

Obturbateurs disponibles en diamètre 16, 20, 25 et 50 mm

Spécialement étudié pour lutter contre les infiltrations d'air non maîtrisées et liées au poste électricité dans la maison. Elles permettent un gain mesurable de réduction de la facture énergétique annuelle de 6kWep/m2/an et pouvant atteindre jusqu'à 15 kWep/m2/an suivant la typologie du bâti.

S'installent en neuf (particulièrement adaptée aux maisons BBC Basse Consommation et aux maisons passives) comme en rénovation.

L'association boîtes Écobatibox et la souplesse des membranes quel que soit le climat permet de stopper les déperditions d'énergie du tableau électrique jusqu'à l'appareillage.

Boîtes disponibles en 1, 2 et 3 postes.

Obturbateurs disponibles en diamètre 16, 20 et 25 mm.

La gamme s'étoffe d'une nouvelle boîte point de centre étanche à l'air, qui permet d'éviter les déperditions d'air et favorise l'amélioration de la **performance énergétique** du bâti grâce à ses membranes souples.

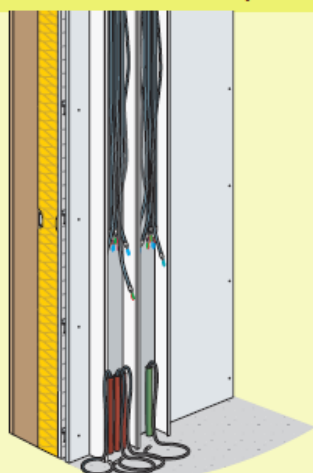
1. et 2. Les boîtes Écobatibox sont équipées d'une membrane souple assurant une étanchéité parfaite.

3. Boîte DCL Écobatibox pour point de centre

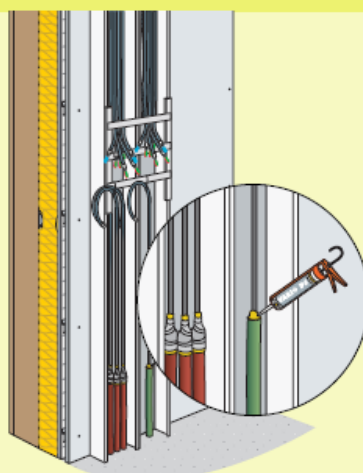
4. Obturbateur pour équiper aussi bien les boîtes Batibox maçonnerie ou multimatériaux existantes que les boîtes Écobatibox.



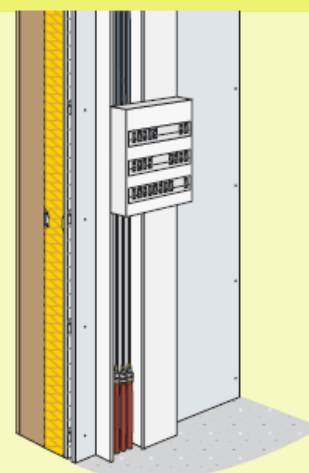
→ Tableau électrique



1 - Fixer la GTL sur la plaque de plâtre, côté étanche à l'air. Toutes les gaines électriques passeront ainsi côté étanche à l'air.



2 - Assurer l'étanchéité à l'air au pourtour et dans les gaines venant de l'extérieur (arrivée d'électricité, téléphone, interphone, portail, ...) à l'aide de l'adhésif Varlo Multitape et du mastic Varlo DS.



3 - Faire les branchements dans le tableau électrique. L'étanchéité à l'air du réseau électrique est ainsi réalisée durablement.



CHARTRES

LED

Fiche technique :
S000068706FR-1

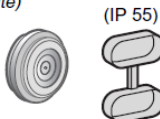
Date : 27.09.2012

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES (suite)

2.3 - Prestation associée

Produit fourni avec :

- Notice de montage.
- Embout Plexo.



3. APPLICATIONS ET CONDITIONS D'UTILISATION

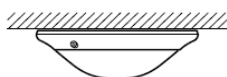
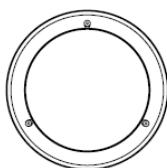
3.1 - Champs d'applications

Eclairage intérieur et extérieur

3.2 - Typologie d'installation

En plafonnier.

En applique murale.



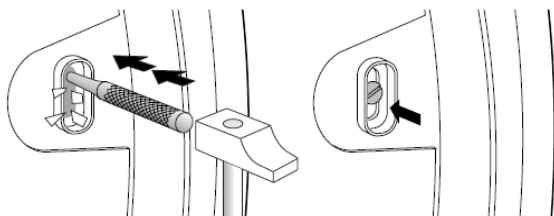
3.3 - Conformité aux classes de température

Les luminaires sont conçus pour fonctionner à la température ambiante nominale de 25 °C (norme NF EN 60598-1).

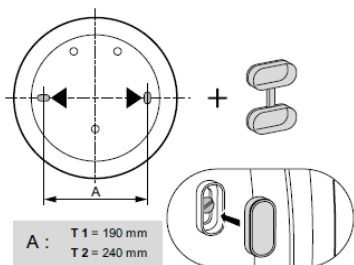
Températures de fonctionnement maximales : -20°C à +35°C

4. FIXATION

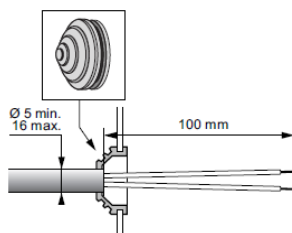
Trou de fixation avec rattrapage de niveau



- Réserve de câble
- Inserts en laiton
- Diffuseur clipsé.



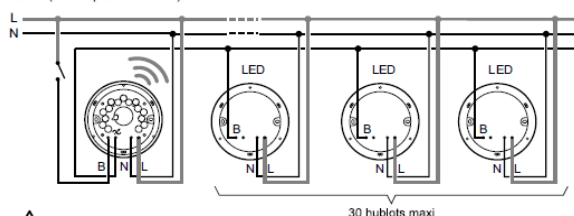
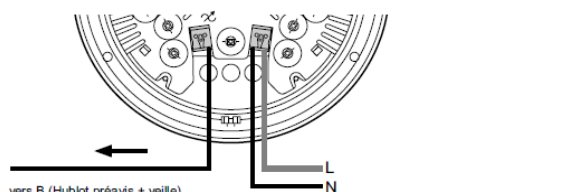
5. ALIMENTATION - RACCORDEMENT



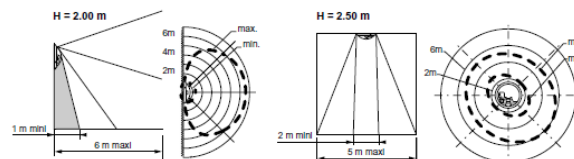
5. ALIMENTATION - RACCORDEMENT (suite)

Borniers	Taille	Fonction	Consommation (W)	
			Allumé	Eteint
 B N L1	T1	Détection +Préavis+Veille	18	1,4
	T2	Préavis+Veille	16	0,6
 N L1	T1	ON/OFF	16	
	T2		22	

① Hublot Détection HF intégrée + Préavis + Veille



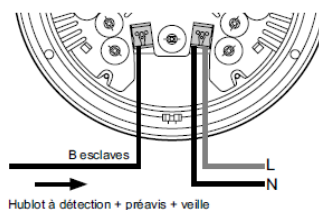
⚠ Tous les produits doivent être reliés sur la même phase.



Outil de configuration
Permet le réglage :

- de la temporisation de service et de veille
- du niveau de veille
- de la sensibilité du détecteur
- du seuil de luminosité

② Hublot Préavis + Veille



Outil de configuration
Permet le réglage :

- du niveau de veille
- de la temporisation de veille

- en caractères droits noirs :
le volet obligatoire
 - en caractères bleus italiques :
 le volet recommandations,
 commentaires

Généralités

Nouvelle norme NF C 15-100



Section des conducteurs

Calibres des protections

Dispositifs de Protection (771.533)

Tout circuit doit être protégé par un dispositif de protection dont le courant assigné maxi est égal à la valeur indiquée dans le **tableau 771F**, ci-dessous.

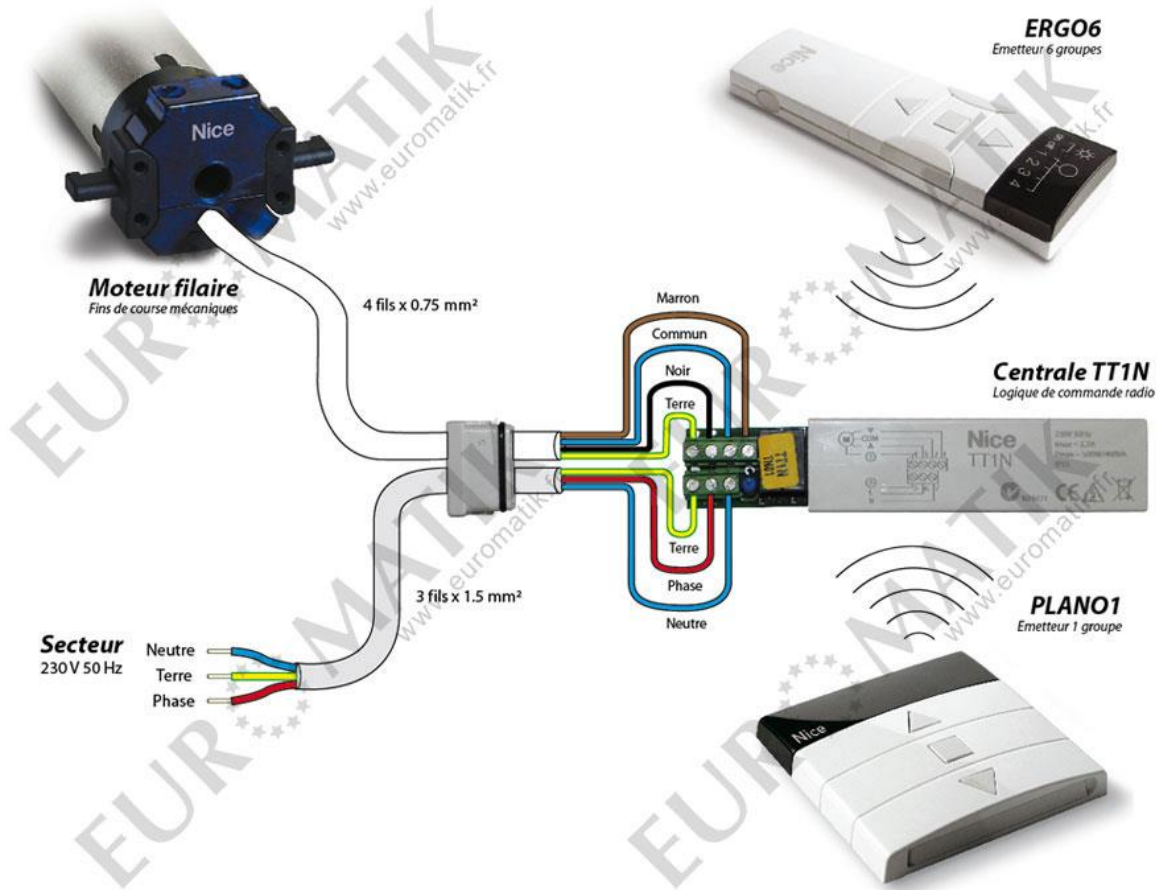
nature du circuit	section minimale des conducteurs (mm ²)	courant assigné maximal du dispositif de protection (A)	
		disjoncteur	fusible
éclairage, volets roulants, prises commandées	1,5	16	10
VMC	1,5	2 ⁽¹⁾	non autorisé
circuit d'asservissement tarifaire, fil pilote, gestionnaire d'énergie, ...	1,5	2	non autorisé
prises de courant 16 A :			
- circuit avec 5 socles maxi.	1,5	16	non autorisé
- ou circuit avec 8 socles maxi.	2,5	20	16
circuits spécialisés avec prise de courant 16 A (machine à laver, sèche-linge, four,...)			
chauffe-eau électrique non instantané, cuisinière, plaque de cuisson	2,5	20	16
- en monophasé	6	32	32
- en triphasé	2,5	20	16
autres circuits y compris le tableau divisionnaire ⁽²⁾			
	1,5	16	10
	2,5	20	16
	4	25	20
	6	32	32

(1) Sauf cas particuliers où cette valeur peut-être augmentée jusqu'à 16 A.

(2) Ces valeurs ne tiennent pas compte des chutes de tension.

DOCUMENTATION VOLET ROULANT

Centralisation Euromatik pour volet roulant



DOCUMENTATION BAES BAEH



Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES et BAEH)

Un bloc autonome est un appareil qui se suffit à lui-même. La défaillance d'un bloc autonome ne provoque pas la mise en hors service de l'ensemble de l'éclairage de sécurité.

Il existe trois familles de blocs autonomes :

- les blocs autonomes d'éclairage de sécurité BAES d'évacuation ;
- les blocs autonomes d'éclairage de sécurité BAES d'ambiance ;
- les blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour habitation BAEH.

De plus en plus de blocs sont équipés de systèmes automatiques de test intégré (SATI) conformes à la norme NF C 71-820 qui facilitent la maintenance.

L'efficacité d'une installation d'éclairage de sécurité dépend dans une large mesure d'une maintenance régulière et correcte.

BAES, [BAES+BAEH] et DBR ECO 1 SATI AutoDiag™

pour ERP et ERT



0 625 25



0 625 26



0 625 65



0 625 24



0 625 24 (monté)



0 625 64 (monté)

Agréments p. 1170

Blocs SATI AutoDiag à LEDs à faible consommation d'énergie, certifiés NF Environnement et NF AEAS Performance SATI

Equipés de batteries Ni-Cd (sauf réf. 0 625 64)

Fonction SATI AutoDiag : système de surveillance de l'état de fonctionnement (blocs en défaut, disparition de bloc, défaut de ligne de

télécommande, défaut de surveillance) d'une installation complète avec report sur un afficheur SATI AutoDiag Mosaic (p. 954)

Mise au repos à distance par télécommande SATI AutoDiag réf. 0 625 02 (p. 954) ou par télécommande non polarisée (pas de sens de câblage)

réf. 0 039 00 ou réf. 0 039 01 (p. 958)

Les blocs d'évacuation saillie incluent une étiquette universelle autocollante, répondant aux principaux types de signalisation d'évacuation

Les blocs d'évacuation encastrés incluent une étiquette universelle repositionnable et recyclable, répondant aux principaux types de signalisation

d'évacuation

Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz

Emb.	Réf.	Blocs saillie - IP 43 plastique SATI AutoDiag	Emb.	Réf.	Blocs encastrés Kickspot™ - IP 40 plastique SATI AutoDiag
1/6	0 625 25	IP 43 - IK 07 - Classe II Blocs équipés d'une patère de fixation débrochable à raccordement par bornes automatiques Installables directement sur la patère des anciens blocs réf. 0 625 25/60 et 0 608 25 G Encastrables avec accessoire réf. 0 626 95 Eclairage par la tranche réf. 0 626 85 pour les blocs d'évacuation (p. 960)	1	0 625 24	IP 40 - IK 04 - Classe II Raccordement par bornes automatiques Installation directe en faux plafond, après découpe de Ø152 mm (scie cloche à trépan réf. 0 625 97, p. 960) Maintien par 3 griffes ajustables et invisibles
1	0 625 60	BAES d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h (consommation 1,2 W)	1	0 625 14	BAES d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h (consommation 0,55 W)
1	0 625 34	[BAES+BAEH] d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h + 8 lm - 5 h (consommation 1,4 W)	1	0 625 54	[BAES+BAEH] d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h + 8 lm - 5 h (consommation 1 W)
1	0 625 65	DBR à LEDs 45/120 lm - 1 h BAES d'évacuation avec Dispositif de Balisage Renforcé. Conforme au guide Accessibilité de l'AFNOR (BP P 96-101) pour le balisage des personnes à mobilité réduite vers les espaces d'attente sécurisés (consommation 1,2 W)	1	0 625 64	DBR à LEDs 45/120 lm - 1 h BAES d'évacuation avec Dispositif de Balisage Renforcé Conforme au guide Accessibilité de l'AFNOR (BP P 96-101) pour le balisage des personnes à mobilité réduite vers les espaces d'attente sécurisés (consommation 0,7 W)
1	0 625 65	BAES d'ambiance à LEDs 360 lm - 1 h (consommation 1,5 W) Nouveau boîtier identique à la réf. 0 625 25	1	0 625 64	BAES d'ambiance à LEDs 320 lm - 1 h (consommation 0,7 W) Equipé de batteries Ni-Mh
1	0 625 26	Blocs saillie - IP 66 plastique SATI AutoDiag IP 66 - IK 10 (IK 08 pour réf. 0 625 66) - Classe II Blocs étanches pour locaux à risque d'humidité Blocs équipés d'un socle débrochable à raccordement par bornes automatiques Antivandale avec accessoire réf. 0 626 99 (p. 960)			
1	0 625 61	BAES d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h (consommation 1,2 W)			
1	0 625 36	[BAES+BAEH] d'évacuation à LEDs 45 lm - 1 h + 8 lm - 5 h (consommation 1,4 W)			
1	0 625 66	DBR à LEDs 45/120 lm - 1 h BAES d'évacuation avec Dispositif de Balisage Renforcé. Conforme au guide Accessibilité de l'AFNOR (BP P 96-101) pour le balisage des personnes à mobilité réduite vers les espaces d'attente sécurisés (consommation 1,2 W)			
1	0 625 66	BAES d'ambiance fluo 360 lm - 1 h (consommation 1,5 W)			

Document de présentation
Système de surveillance
SATI AutoDiag™



Caractéristiques techniques sur **e-catalogue**

Système de surveillance SATI AutoDiag™ p. 954

Étiquette de maintenance pour BAES,
[BAES + BAEH], DBR et BAEH p. 960

Accessoires de fixation Kickspot™ sur
e-catalogue/Pièces détachées



Télécommandes et accessoires

pour blocs autonomes ou sources centralisées d'éclairage de sécurité et alarmes incendie

Capacités augmentées
de 500 à 600 blocs



0 039 00



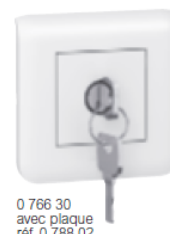
0 039 01



0 609 48




0 675 31
avec plaque
réf. 0 686 31



0 766 30
avec plaque
réf. 0 788 02

Emb.	Réf.	Télécommande multifonctions non polarisée
1	0 039 00	<p>Permet de commander d'un seul point la mise au repos de l'ensemble de l'installation d'éclairage de sécurité secteur absent (y compris avec des blocs [BAES + BAEH] et DBR)</p> <p>Permet pour les ERP comportant des locaux à sommeil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise au repos automatique de la fonction BAES d'évacuation du bloc [BAES + BAEH] en cas d'interruption de l'alimentation générale - l'allumage de la fonction BAES d'évacuation du bloc [BAES + BAEH] en cas d'alarme générale <p>Permet le clignotement renforcé des blocs DBR en cas d'alarme générale</p> <p>Signalisation locale par LED rouge du déclenchement de l'alarme incendie</p> <p>Permet, en une seule manoeuvre à distance, la coupure de l'éclairage normal et la mise au repos des BAES (par interrupteur à clé Mosaic réf. 0 766 30 ou Céliane réf. 0 675 31 non fourni)</p> <p>Permet la mise au repos automatique des blocs en cas de coupure de l'éclairage par automatisme</p> <p>Permet la mise au repos partielle d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation</p> <p>Possibilité de tester l'allumage des blocs sans coupure de l'éclairage normal</p> <p>Capacité 600 blocs, au-delà rajouter une télécommande réf. 0 039 00 en cascade</p> <p>Autonomie secteur absent : 2 mois</p> <p>Tension de sortie télécommande TBTS</p> <p>Encombrement 4 modules</p> <p>Alimentation 230 V\sim - 50 Hz</p> <p>Fixation sur rail \perp</p>
1	0 039 01	<p>Permet de commander d'un seul point la mise au repos d'une installation d'éclairage de sécurité secteur absent</p> <p>Possibilité de tester l'allumage des blocs sans nécessiter de coupure de l'éclairage normal</p> <p>Décalage des heures de test</p> <p>Capacité 600 blocs</p> <p>Encombrement 4 modules</p> <p>Alimentation 230 V\sim - 50 Hz</p> <p>Fixation sur rail \perp</p>

Emb.	Réf.	Report à distance de la télécommande
1	0 609 48	<p>Permet de reporter sur la porte d'un coffret ou d'une armoire électrique la commande d'extinction ou d'allumage des blocs</p> <p>Facilité de perçage et maintien de l'IP</p> <p>Composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un commutateur à manette \varnothing22 mm - une étiquette "allumage/extinction des BAES"
1	0 675 31	<p>Interrupteur à clé Programme Céliane pour éclairage de sécurité</p> <p>Permet de commander à distance simultanément la coupure de l'éclairage normal et la mise au repos de l'éclairage de sécurité</p> <p>Permet de multiplier les points de commande de mise au repos de l'établissement (ex. : un point par accès)</p> <p>Montage impératif de l'enjoliveur réf. 0 681 99 blanc ou réf. 0 684 99 titane pour fonctionnement du produit</p> <p>S'utilise en complément de la télécommande multifonctions réf. 0 039 00</p>
1	0 766 30	<p>Interrupteur à clé Programme Mosaic pour éclairage de sécurité</p> <p>Permet de commander à distance simultanément la coupure de l'éclairage normal et la mise au repos de l'éclairage de sécurité. Permet de multiplier les points de commande de mise au repos de l'établissement (ex. : un par point d'accès)</p> <p>S'utilise impérativement en complément de la télécommande multifonctions réf. 0 039 00</p> <p>2 modules</p> <p> Blanc</p>

BAES D'EVACUATION réf. 625 26A/626 26 - BAES + BAEH réf. 625 61/626 61 -
BAEH réf. 625 52A/626 52 - BAES D'AMBIANCE réf. 626 66



1 Présentation

ECO 1 : réf. 625 26A / réf. 625 61

ECO 2 : réf. 626 26⁽¹⁾ / 626 61⁽¹⁾

ECO 1 : réf. 625 52A
ECO 2 : réf. 626 66⁽¹⁾
réf. 626 52

⁽¹⁾Fonction adressable :
Ce bloc Sati adressable peut être contrôlé à distance avec la centrale de gestion réf. 625 11. Pour cela il doit être adressé avec le configurateur mobile réf. 626 10. (voir le «manuel de mise en oeuvre» des BAES Sati adressables).

Nota : Les sources lumineuses utilisées dans ces blocs ne peuvent être remplacées.

Coller une étiquette de maintenance réf. 609 00 et y inscrire la date de mise en service du bloc.

2 Installation et fixation

Fixer le bloc en utilisant 2 points de fixation (pré-perçés).
Livré avec bouchon d'étanchéité pour vis de fixation.

3 Côtes d'encombrement

4 Raccordement

Raccorder les 2 fils de télécommande sur les bornes B- et A+ et les 2 fils d'alimentation sur les bornes N et L.

Nota : Avec les télécommandes Legrand, le respect de la ligne de télécommande n'est pas nécessaire.

5 Passage de câbles

Le bloc est à équiper avec :
- 1 PE réf. 980 03 + 1 écrou réf. 968 43

6 Mise sous tension / état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (ambre) et du voyant (vert) d'état du bloc.

7 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité

Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc.
Allumage des LEDs blanches de secours : BAES : 6 LEDs - BAEH : 2 LEDs.

8 Mise au repos par télécommandes réf. 039 00/01

- Après interruption volontaire de l'éclairage normal, un appui sur la touche met le bloc au repos, afin d'éviter la décharge de la batterie.
- A la remise sous tension de l'éclairage normal, le bloc revient automatiquement en veille. (Voir les notices des télécommandes réf. 039 00/01 pour les autres fonctionnalités).

[BAES + BAEH] : ce bloc, destiné aux locaux à sommeil, doit être impérativement associé à la télécommande réf. 039 00 (voir schéma de câblage et mode de fonctionnement sur la notice).

DOCUMENTATION BAES BAEH





9 Contrôle automatique de l'état des blocs


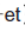
Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement :

- **Une fois par semaine** : passage en secours et test des sources lumineuses pendant 15 secondes.

- **Une fois par trimestre** : passage en secours, test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie (1h pour les BAES et 5h pour les BAEH).

10 Résultats des contrôles automatiques

Voyant d'état	État du bloc
 Vert fixe	OK
 Vert clignotant	En charge
 Jaune fixe	Remplacer la batterie ou le bloc
 Jaune clignotant	Remplacer le bloc

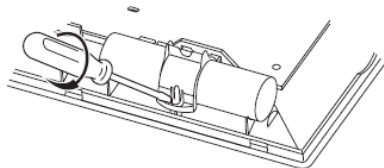
Nota : l'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps. L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches  et  de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

11 Remplacement des batteries

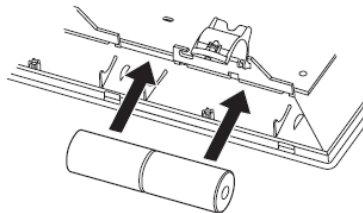
Réf.	Application	Flux lumineux	Autonomie	Consommation	IP / IK	Classe	Réf. batterie
625 26A	Évacuation	45 lm	1 h	1,2 W	66 / 10	II	610 92
625 52A	Habitation	8 lm	5 h	1,2 W	66 / 10	II	610 92
625 61A	Évacuation + habitation	45 lm + 8 lm	1 h + 5 h	1,4 W	66 / 10	II	2 x 610 92
626 26	Évacuation	45 lm	1 h	0,5 W	66 / 10	II	610 97
626 52	Habitation	8 lm	5 h	0,5 W	66 / 10	II	610 97
626 61	Évacuation + habitation	45 lm + 8 lm	1 h + 5 h	0,7 W	66 / 10	II	2 x 610 97
626 66	Ambiance	400 lm	1 h	0,95 W	66 / 08	II	610 98

Important : les batteries doivent être remplacées lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Enlever la batterie usagée (dévisser le collier)



Remplacer par une nouvelle batterie (revisser le collier)



Après le remplacement des batteries, inscrire la date de remise en service du bloc sur une nouvelle étiquette de maintenance.

Important environnement :

Les batteries doivent être recyclées.
 Réf. 610 92 = Ni-Cd 2,4 V - 1,5 Ah.
 Réf. 610 97 = Ni-Mh 2,4 V - 2 Ah.
 Réf. 610 98 = Ni-Mh 7,2 V - 2,2 Ah.

Consignes de sécurité **FR**

Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié.

Une installation et une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie.

Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit.

Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice. Tous les produits Legrand doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par Legrand. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.

Utiliser exclusivement les accessoires de la marque Legrand.